

**Chronique locale & départementale**

On lit dans le *Libéral du Nord* :  
« Plusieurs personnes nous font ou nous écrivent des observations au sujet d'une funèbre plaisanterie qui est sortie, hier, des presses de M. Lesguillon. »

« Ces personnes n'ont donc pas lu notre désapprobation formelle de cette parodie ? »

« Si nous avons mis nos réclamations à la fin du *Libéral*, c'est que le journal était presque entièrement mis en page. »

« Nous la renouvelons aujourd'hui. »  
« On devrait mieux connaître notre manière d'écrire et surtout notre répugnance à faire descendre la politique au niveau d'une charge vulgaire. »

M. le commandant des pompiers désigne comme s'étant particulièrement distingués dans l'incendie d'hier :

- MM. Brouchette, sous-lieutenant.
- Martin, Edouard, id.
- Deboosère, sergent.
- Ducoulombier, id.
- Carpreaux, T. caporal (blessé).
- Dusabin, F., id.
- Braquet, fils, id.
- Delfosse, id.
- Sckerpeel, id.
- Oxembre J.-B., id.
- Camut, L., id.
- Vandamme, Alphonse, sapeur.

L'assemblée générale des actionnaires du chemin de fer du Nord s'est tenue, vendredi 30 juin, à la salle Herz, à Paris.

Cette assemblée était à la fois ordinaire et extraordinaire : ordinaire, pour ce qui concernait l'approbation des comptes de 1870, et extraordinaire, parce qu'elle avait à statuer sur une convention nouvelle passée avec l'Etat et relative au fonctionnement de la garantie d'intérêt.

Il résulte du rapport que, par suite de l'application des clauses principales des traités antérieurs à la convention nouvelle, le nouveau revenu net réservé, qui avait été fixé à 38,240 francs par kilomètre dans la convention de 1869, n'est plus maintenant que de 37,333 par kilomètre.

L'application des traités antérieurs avec l'Etat restera suspendue pendant six ans en ce qui concerne la garantie d'intérêt.

Passant ensuite aux dégâts causés par la guerre, le rapport annonce que quarante-cinq ouvrages d'art ont été plus ou moins démolis. La Compagnie a présenté au gouvernement un relevé des pertes qu'elle a éprouvées, afin d'établir son droit à l'indemnité.

Deux lignes nouvelles ont été ouvertes en 1870, l'une, de Beauvais à Gournay, par la Compagnie, le 4 août, et l'autre de Senlis à Crépy, par les Allemands pendant le siège de Paris. Cette dernière ligne est restée en exploitation et forme le prolongement de celle de Chantilly à Senlis.

Quant aux traités avec la Compagnie du Nord-Est, aucune décision n'a encore été prise à ce sujet.

Il résulte de la situation financière que la somme disponible permet de distribuer 42 francs par action, et il reste à reporter à l'exercice 1871 un solde de 253,659 fr. 29.

Un à-compte de 8 francs ayant été payé le 1er janvier dernier, le coupon du 1er juillet est, en conséquence, de 34 francs.

Après l'exposé de la situation, l'Assemblée a donné une approbation à la convention passée avec l'Etat le 8 janvier 1871. Puis on a procédé à la réélection des administrateurs.

M. de Champlouis, ancien élève de l'école polytechnique et ancien officier d'état-major, a été nommé administrateur, en remplacement de M. le comte de Germiny, décédé.

Ont, en outre, été réélus administrateurs :

- MM. Ph. Hottinguer.
- Marc Caillard.
- Le marquis Caloud.
- Le duc de Mouchy.

La lettre suivante vient d'être adressée au *Mémorial d'Amiens* :

« Monsieur,

« Quarante-dix-huit soldats français, de toutes armes, en partie originaires de la Somme et des départements du nord, ont succombé au champ d'honneur, à la bataille de Pont-Noyelle le 23 décembre 1870. Ces braves soldats, par des circonstances indépendantes de notre volonté, ne sont pas enterrés dans le cimetière ; ils reposent près du village, en deux endroits différents. Pont-Noyelle est une pauvre commune qui a subi toutes les horreurs de la guerre, vol, pillage, incendie, etc., néanmoins, elle s'imposera tous les sacrifices nécessaires pour atteindre au but qu'elle se propose. Le conseil donc, interprète des sentiments des habitants, a décidé qu'une cérémonie religieuse aurait lieu bientôt, et que deux monuments aussi dignes que possible seraient élevés sur la tombe de ces infortunés. Mais, pour donner plus de solennité, jet afin d'associer à cette œuvre les personnes qui, hélas ! y ont leurs plus chers intérêts, il a décidé, en outre, d'ouvrir une petite souscription. Le conseil serait heureux, Monsieur, si vous vouliez vous-même recevoir les offrandes qui vous seraient adressées à ce sujet. »

« Pareille offrande serait également reçue à Pont-Noyelle, chez M. le Maire. »

« Les membres du conseil, soussignés, ne doutent point, Monsieur, que vous donniez la plus grande publicité à cette œuvre toute patriotique, et ils vous prient d'agréer l'hommage de leur profond respect. »

DESAINT, maire ; DARRAS, adjoint ; CARON, T. MORTREUX ; MARQUIS ; DARRAS ; F. HUYEZ ; C. MINOTTE ; DECOURCELLE ; BOUFFEZ ; DEBEAUVAIS.

A Pont-Noyelle, ce 3 juillet 1871.

Les journaux d'Amiens publient les avis suivants :

**AVIS**  
Par ordre du quartier général de l'armée d'occupation en France, l'état de siège et les lois militaires sont rétablis dès aujourd'hui dans toute leur vigueur, et tout acte contre l'autorité prussienne, tout préjudice à la sûreté d'un individu sera puni avec la plus grande rigueur.

Le général-major commandant, VON RUVILLE.

**AVIS**  
Par ordre de son excellence le général en chef, et à cause du meurtre qui a été commis, la nuit dernière, sur un soldat allemand,

Il a été arrêté comme suit :

1° Le champ de foire sera évacué tous les soirs à dix heures.

2° Les cafés, restaurants, etc., seront fermés à dix heures du soir.

3° Après dix heures et demie du soir, personne, excepté les agents de la police française, n'aura droit d'être dans la rue. Quiconque sera rencontré sur la voie publique passé cette heure sera arrêté.

Le général commandant, Signé : de RUVILLE

**Inondation à la Nouvelle-Orléans**

La rupture du canal a eu jusqu'à présent pour résultat la submersion de six milles carrés de terres fertiles, 100 carrés couverts de bâtiments habités par une population très-dense, et 400 autres carrés moins peuplés, mais en plein rapport de produits de jardinage ; 2,500 maisons ont leur rez-de-chaussée inondé, et des familles en plus grand nombre encore sont cette nuit sans asile.

Le canal va du cœur de la ville au lac Pont-Chartrain. Il est toujours navigable, sa profondeur variant de 10 à 12 pieds, et des schooners et steamers de rivière le remontent et le descendent sans cesse.

Diverses législatures corrompues successives ont enlevé le système des levées à l'Etat pour le donner à une compagnie particulière ; et c'est à ce transfert qu'est due la crevasse de Bonnet-Carré.

Des législatures ont, en outre, enlevé le système de drainages à la ville, pour le conférer successivement à deux compagnies irresponsables, et ont loué le canal à une compagnie particulière, à condition qu'elle se chargerait des réparations des levées. La ville s'est ainsi trouvée privée des moyens de pourvoir à sa propre sécurité. Les deux premières mesures indiquées ci-dessus ont été prises par les législatures reconstruites.

Quant à la troisième mesure, dont nous récontons en ce moment les fruits amers, la responsabilité en tombe sur la législature démocratique de 1866.

C'est pendant la nuit de jeudi que l'on constata une menace de brèche dans l'avenue Hogan.

Les Commissaires du canal ont vendu à certains individus, le droit d'enlever la boue de la levée pour la transporter sur les lots vacants. Vendredi matin, un des concessionnaires était à l'œuvre, remplissant une charrette de résidus pris à l'endroit même où le danger s'était manifesté.

Un nègre, Lucien Fereyjean, habitant près

de là, conseilla à cet individu de renoncer à son entreprise, attendu que le vent soufflait de l'est, et que les eaux du lac, enflées par le torrent qui s'y précipitait du Mississippi par la crevasse de Bonnet-Carré, s'approchaient rapidement de la ville.

Les conseils du nègre furent accueillis par des menaces qui le contraignirent à s'éloigner. Le lendemain matin, une ouverture de quatre-vingt-cinq pieds de largeur existait au travers de la digue, et Lucien Fereyjean échappa à grand peine à la mort, en sautant de la fenêtre de sa chambre à coucher.

Presque au même instant, une autre brèche se manifestait à un mille et demi plus près de la ville, sur un point où la compagnie du canal a concédé au Jackson railroad le droit d'enlever à terre. Cette brèche a été réparée sans trop de difficulté.

Le grand danger venait de l'ouverture de l'avenue Hogan. Le City Surveyor et son adjoint, M. Pearson, y travaillaient jour et nuit avec une bande de cent ouvriers.

M'étant transporté cette après-midi sur la scène du désastre, j'ai vu une nappe d'eau s'étendant à perte de vue, rompue seulement par les cimes des arbres et par les lignes des maisons et des rues.

L'hôpital de la Marine et l'Hôtel-Dieu, avec leurs malheureux pensionnaires, étaient entourés d'eau. Des bestiaux, des porcs, des chèvres s'étaient réfugiés sur les ponts et sur les hauteurs que l'eau envahissait graduellement. Deux porcs poussaient des grognements désespérés de dessus le toit d'une hutte où ils étaient abandonnés depuis 48 heures.

Un petit négrolier, perché depuis des heures sur une crotte élevée, venait d'être recueilli à l'instant par une petite embarcation. Dans quelques rues, l'eau avait cinq pieds de profondeur.

Des troupes de gamins nus nageaient d'une maison à l'autre, volant et détruisant, et des misérables, montés dans des esquifs, brisaient à coups d'avirons les fenêtres des maisons et enlevaient à leurs habitants ruinés ce qui leur restait de mobilier.

Le contre-maire du journal *Republican*, après avoir sauvé sa femme et son enfant, était retourné en bateau dans sa maison ; mais elle avait été pillée pendant son absence.

Je rencontrai sur ma route un corbillard allant recueillir le corps de M. Fremet, ancien vice-président et caissier de l'Union Back. M. Fremet avait été trouvé noyé et horriblement défiguré dans un champ de maïs proche de la brèche. Sur sa mort plane un mystère explicable peut-être par la perspective de sa prochaine destitution.

Jusqu'à présent, il n'est signalé aucune mort produite directement par l'inondation, bien que trois en soient la conséquence indirecte : savoir : un homme mordu par un serpent au moment où il s'échappait ; un autre tombé de voiture dans les flots ; enfin, M. Fremet, dont il est question plus haut.

On cite un fait curieux prouvant la force de l'inondation : Un vieux bateau dragueur qui avait sombré, il y a quinze ans, à l'extrémité du canal, près du lac, a été soulevé par le torrent et entraîné à 4 milles, jusqu'à la bouche de la crevasse.

A cette heure (huit heures du soir), l'eau a cessé de se précipiter par la brèche, son niveau sur les terres inondées étant de neuf pieds au-dessus de la surface du canal.

Les dégâts, dégagés des exagérations de la presse locale, seront probablement inférieurs à 500,000 dollars.

Un procès en indemnité va être intenté à la compagnie du canal.

Le maire, Flanders, a convoqué un meeting cette après-midi, pour aviser aux mesures à prendre en faveur des personnes ruinées. Un comité de trois administrateurs a été désigné pour leur distribuer des provisions. Il est fait chaque jour, dans les boulangeries de la ville, de 3,000 à 5,000 pains pour être distribués gratuitement aux victimes de l'inondation. (Courrier des Etats-Unis.)

**FAITS DIVERS**

Les journaux américains nous donnent les détails de la mort de M. Wallingham, chef du parti démocratique aux Etats-Unis. Cet homme d'Etat exerçait la profession d'avocat. Il avait à plaider pour un certain Mac-Gohan, accusé d'avoir tué un homme d'un coup de pistolet. La défense prétendait que le mort s'était tué lui-même par accident, en faisant un mouvement qui avait fait partir un revolver qu'il avait dans sa poche.

Un confrère de M. Wallingham lui exprima des doutes sur cette explication du fait. « Vous allez en juger, » répliqua-t-il ; et allant vers une table où se trouvaient deux revolvers, l'un chargé, l'autre pas, il en prit un et le plaça dans sa poche. Un instant après, une détonation se fit entendre, et M. Wallingham tomba blessé à mort. La détente de l'arme s'était prise dans ses mouvements ; par mégarde il avait choisi le pistolet chargé. Il avait démontré la vérité de son système de défense, mais au prix de sa vie.

Les opérations électorales ne se sont pas accomplies avec calme sur toute la France. Dans la commune de Saché, département d'Indre-et-Loire, le maire, M. le comte de Vonne, entré à la mairie pour présider le scrutin, quand un coup de feu parti d'une maison voisine l'atteignit et le tua raide.

Tous les assistants se sauvèrent et coururent chercher le curé. A peine le curé fut-il arrivé près de M. de Vonne qu'il reçut lui-même un coup de fusil parti de la même maison, et mourut sur le coup.

L'assassin est l'ancien maréchal-fermier du village, un nommé Delalande. C'est misérable en voulait au maire, parce que ce dernier avait fourni de mauvais renseignements sur lui dans un récent procès.

Il n'a pas voulu survivre à son crime ; s'est tiré un coup de fusil dans la tête, et a succombé immédiatement.

**BOURSE DE PARIS**

du 6 juillet

rente 3 p. %	56 3/4
— 4 1/2 p. %	82 25
Nouvel emprunt	87 35

**Commerce**

Havre, 6 juillet 1871.  
(Dépêche de MM. Kablé et C<sup>o</sup> représentés par M. Bulteau Desbonnets.)  
Ventes, 3,000 b.; Amériques fermes; Oomra, livrable ronchérissant, 86. Ache-teurs rares même à 87.

Liverpool, 6 juillet.  
(Dépêche de MM. Kablé et C<sup>o</sup> représentés par M. Bulteau Desbonnets.)  
Ventes, 18,000 b., hausse 1/8.

**BOURSE DE PARIS. — 5 Juillet 1871.**

VALEURS AU COMPTANT ET A TERME.		PREMIER COURS	DERNIER COURS	Obligations.		Précédente clôture	Dernier COURS	Obligations.		Précédente clôture	Dernier COURS	VALEURS AU COMPTANT.		Précédente clôture	Dernier COURS
3 0/0	85 30	85 30	85 30	Treasure, r. 500 int. 20 fr. j. juillet.	425	425	Bourbonnais, juillet.	315	315	Caisse Mirès	11	12 50	Caisse Mirès	11	12 50
3 0/0	85 30	85 30	85 30	Seine, r. 225 fr. int. 9 fr. id.	430	430	Méditer. 1852-55, gar. id.	310	310	Sous-Comptoir des Entrepren.	15	15 50	Sous-Comptoir des Entrepren.	15	15 50
3 0/0	85 30	85 30	85 30	Ville de Paris 1852 5/0 r. 1000 id.	420 50	420 50	Nord, id.	312 50	312 50	Comptoir Naud (Bonnard)	35	35 50	Comptoir Naud (Bonnard)	35	35 50
3 0/0	85 30	85 30	85 30	Id. 1855-60 3 0/0, r. 500 j. sept.	430	430	Orléans, id.	308 75	308 75	Sous-Comptoir du Commerce	60	60 50	Sous-Comptoir du Commerce	60	60 50
3 0/0	85 30	85 30	85 30	Id. 1862 5/0 r. 500 j. sept.	425 25	425 25	Victor-Emmanuel, gar. oct.	285	285	Credit foncier suisse	380	375	Credit foncier suisse	380	375
3 0/0	85 30	85 30	85 30	Id. 1863 5/0 r. 500 j. sept.	425 25	425 25	id. id. 1863, id.	300	300	Credit rural	635	635	Credit rural	635	635
3 0/0	85 30	85 30	85 30	Id. 1863 5/0 r. 500 j. sept.	425 25	425 25	Grand-Central, juillet.	295	295	Messageries Impériales	600	600	Messageries Impériales	600	600
3 0/0	85 30	85 30	85 30	Id. 1863 5/0 r. 500 j. sept.	425 25	425 25	Genève 1855, id.	295	295	Docks de Saint-Ouen	115	115	Docks de Saint-Ouen	115	115
3 0/0	85 30	85 30	85 30	Id. 1863 5/0 r. 500 j. sept.	425 25	425 25	id. 1857, id.	295	295	Docks de Marseille	140	140	Docks de Marseille	140	140
3 0/0	85 30	85 30	85 30	Id. 1863 5/0 r. 500 j. sept.	425 25	425 25	Lyon 3 0/0, id.	297	297	Magnas généraux	295	295	Magnas généraux	295	295
3 0/0	85 30	85 30	85 30	Id. 1863 5/0 r. 500 j. sept.	425 25	425 25	Lyon-Fusion, juillet.	306	306	Compagnie générale des Eaux	418 25	418 25	Compagnie générale des Eaux	418 25	418 25
3 0/0	85 30	85 30	85 30	Id. 1863 5/0 r. 500 j. sept.	425 25	425 25	id. 1866, oct.	297	297	Comptoir Ind. Lister	418 25	418 25	Comptoir Ind. Lister	418 25	418 25
3 0/0	85 30	85 30	85 30	Id. 1863 5/0 r. 500 j. sept.	425 25	425 25	Ouest, g. par l'Etat, juillet.	309 50	309 50	Gaz central Lebon	48	48	Gaz central Lebon	48	48
3 0/0	85 30	85 30	85 30	Id. 1863 5/0 r. 500 j. sept.	425 25	425 25	Lille à Béthune, oct.	275	275	Gaz général	405	405	Gaz général	405	405
3 0/0	85 30	85 30	85 30	Id. 1863 5/0 r. 500 j. sept.	425 25	425 25	Médoc, juillet.	285	285	Gaz de Marseille	489 50	489 50	Gaz de Marseille	489 50	489 50
3 0/0	85 30	85 30	85 30	Id. 1863 5/0 r. 500 j. sept.	425 25	425 25	Gisors-Verdon, id.	285	285	Union des gaz	4,5	4,5	Union des gaz	4,5	4,5
3 0/0	85 30	85 30	85 30	Id. 1863 5/0 r. 500 j. sept.	425 25	425 25	Perpignan-Prades, juillet.	307 50	307 50	Gaz de Bruxelles	890	890	Gaz de Bruxelles	890	890
3 0/0	85 30	85 30	85 30	Id. 1863 5/0 r. 500 j. sept.	425 25	425 25	Midi, g. par l'Etat, id.	288	288	Call	685	685	Call	685	685
3 0/0	85 30	85 30	85 30	Id. 1863 5/0 r. 500 j. sept.	425 25	425 25	Est, g. par l'Etat, juil.	298	298	Omnibus de Paris	107 50	107 50	Omnibus de Paris	107 50	107 50
3 0/0	85 30	85 30	85 30	Id. 1863 5/0 r. 500 j. sept.	425 25	425 25	Ardennes, g. p. l'Etat, juil.	298 50	298 50	Romain privilégiés	290	290	Romain privilégiés	290	290
3 0/0	85 30	85 30	85 30	Id. 1863 5/0 r. 500 j. sept.	425 25	425 25	Dauphine, g. p. l'Etat, id.	295	295	Ville-Montagne	245	245	Ville-Montagne	245	245
3 0/0	85 30	85 30	85 30	Id. 1863 5/0 r. 500 j. sept.	425 25	425 25	Bessèges, oct.	279	279	Guillaume-Luxembourg	183	183	Guillaume-Luxembourg	183	183
3 0/0	85 30	85 30	85 30	Id. 1863 5/0 r. 500 j. sept.	425 25	425 25	Charentes, id.	273 75	273 75	Est-Luxembourg	295	295	Est-Luxembourg	295	295
3 0/0	85 30	85 30	85 30	Id. 1863 5/0 r. 500 j. sept.	425 25	425 25	Vendée, id.	168	168	Salines de l'Est	890	890	Salines de l'Est	890	890
3 0/0	85 30	85 30	85 30	Id. 1863 5/0 r. 500 j. sept.	425 25	425 25	Romains, id.	233	233	Transatlantique Bons 6 0/0	131 25	131 25	Transatlantique Bons 6 0/0	131 25	131 25
3 0/0	85 30	85 30	85 30	Id. 1863 5/0 r. 500 j. sept.	425 25	425 25	Lombards, juillet.	194 50	194 50	Suez - Délégation	465	465	Suez - Délégation	465	465
3 0/0	85 30	85 30	85 30	Id. 1863 5/0 r. 500 j. sept.	425 25	425 25	Saragossa, id.	194 50	194 50	Cable français	465	465	Cable français	465	465
3 0/0	85 30	85 30	85 30	Id. 1863 5/0 r. 500 j. sept.	425 25	425 25	Pamplune, id.	189 50	189 50						
3 0/0	85 30	85 30	85 30	Id. 1863 5/0 r. 500 j. sept.	425 25	425 25	Nord de l'Espagne, id.	89 50	89 50						
3 0/0	85 30	85 30	85 30	Id. 1863 5/0 r. 500 j. sept.	425 25	425 25	id. oct.	110	110						